



ASIE/PAKISTAN - Battaille légale après la condamnation à mort d'un couple chrétien accusé de l'envoi de messages de texte (SMS) blasphématoires

Lahore (Agence Fides) – De nouvelles condamnations à mort pour blasphème et de nouvelles batailles légales frappent la communauté chrétienne au Pakistan. Un couple de chrétiens, lui handicapé et elle serveuse, tous deux analphabètes, ont été condamnés à mort le 4 avril pour un prétendu « blasphème par message de texte ». Le couple avait été arrêté à Gojra en juillet 2013 (voir Fides 23/07/2013). La condamnation – qui arrive après celle de Sawan Masih prononcée ces jours derniers – a créé le trouble et l'amertume au sein de la communauté chrétienne alors que les avocats ont déjà communiqué qu'ils se pourvoient en appel contre la décision.

Le Père Aloysius Roy, Supérieur de la Province pakistanaise des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, commente ainsi l'événement pour Fides : « Nous sommes sérieusement préoccupés. Des cas comme celui-là sont fréquents et provoquent une grande souffrance. Nous continuons à prier mais la question demeure privée de solution. Nous manifestons notre solidarité aux accusés mais les chrétiens continuent à adopter un bas profil en ce que la vie est pleine de difficultés et d'embûches et que, pour nous, le premier commandement est de survivre. Les chrétiens ont peur et sont extrêmement prudents ». Les OMI ont, au Pakistan, la charge de 10 Paroisses au sein de 4 Diocèses et « les défis qu'ils vivent concernent surtout les injustices que nous constatons chaque jour à l'encontre des fidèles chrétiens ». Le Supérieur poursuit : « Nous nous attendons à ce que le gouvernement respecte la légalité, l'Etat de droit et la liberté de culte reconnue par la Constitution ».

Ainsi que le confirme à Fides Farrukh Saif, responsable de l'ONG World Vision in Progress (WVIP), un couple de chrétiens, Shafqat Emmanuel, handicapé, et son épouse, Shagufta Kausar, a été condamné à mort le 4 avril par un tribunal de Toba Tek Singh pour blasphème réalisé au travers de l'envoi de messages de texte (SMS). Le couple a quatre enfants mineurs, qui ont été pris en charge par l'ONG WVIP. Ainsi que cela a été indiqué à Fides, les preuves de l'innocence du couple sont évidentes. La ligne téléphonique portable (SIM) dont sont partis les messages n'a pas été enregistrée au nom des victimes. Par ailleurs, il n'existe aucune preuve que les personnes en question aient été à l'origine des messages en question. En outre, s'agissant de deux analphabètes, ils n'étaient en mesure d'envoyer aucun message rédigé en anglais, comme l'étaient les messages incriminés. Les avocats ont annoncé vouloir se pourvoir devant la Haute Cour. (PA) (Agence Fides 07/04/2014)